

**DELIBERATION N° DEL-2018/107 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT SECTEUR HIPPODROME" -
BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le 27 mars 2018 à 19 h 00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Francis CHOUAT, Président.

Etaient présents :

Commune d'Evry :

M. Francis CHOUAT, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI, Mme Najwa EL HAÏTE, M. Jacques LONGUET, Mme Florence BELLAMY, M. Ronan FLEURY, Mme Danielle VALERO, M. Joseph NOUVELLON, Mme Berdjouhi VASSILIAN-KARAKELIAN, Mme Farida AMRANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ, Mme Nathalie BAUSIVOIR, M. Jean-François BAYLE, Mme Martine BOUIN, M. Volkan AYKUT, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Bruno PIRIOU, M. Jérôme BREZILLON.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, Mme Fatima BENSALÉM, M. Maurice POLLET, M. Hervé KITEBA SIMO.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, M. Pascal TROADEC.

Commune de Ris-Orangis :

M. Gil MELIN, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCIECA.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, Mme Marie-Martine SALLES, Mme Françoise SAVY, M. Bernard BAILLY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII, Mme Kalidou GUEYE, Mme Dorothée MOUREAUX.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.



Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, Mme Sylvie BOIDE.

Commune de Lisses :

M. Michel SOULOUMIAC représentant M. Thierry LAFON.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RETHORE.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune de Le Coudray-Montceaux :

M. François GROS.

Commune d'Etiolles :

M. Philippe JUMELLE.

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Absent(s) représenté(s) :

Commune d'Évry :

M. Manuel VALLS a donné pouvoir à M. Francis CHOUAT.

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Henri BRET a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY

M. Alain BRIARD a donné pouvoir à M. Maurice POLLET

Mme Eléonore PAYS a donné pouvoir à Mme Fatiha BENSALÉM.

Commune de Grigny :

Mme Claire TAWAB a donné pouvoir à Mme Fatima OGBI.



Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI a donné pouvoir à Mme Françoise SURRAULT.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Gilles-Edouard ALAPETITE a donné pouvoir à Mme Dorothée MOUREAUX.

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY a donné pouvoir à M. Germain DUPONT.

Absent(s) excusé(s) :

Commune de Evry :

Mme Elodie FRANCOIS.

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Frédérique GARCIA, M. Redanga N'GAIBONA.

Commune de Grigny :

Mme Claire RENKLICAY, Mme Djouma DIARRA.

Commune de Ris-Orangis :

M. Ange BALZANO, Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

Commune de Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET, Mme Laurence HEQUET, M. Jean CARON.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

M. Vincent LORRIERE.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Le secrétaire de séance : Guy GEOFFROY

Nombre de membres en exercice : 76

Nombre de membres présents ou représentés : 62





Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de création du Budget annexe Grand Stade en date du 1^{er} décembre 2015,

Vu la délibération du 28 mars 2017 modifiant l'appellation du Budget annexe Grand stade en retenant l'appellation « Aménagement Secteur Hippodrome »,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 13 février 2018,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 13 mars 2018,

Sur proposition du Président,

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Aménagement Secteur Hippodrome » arrêté aux montants suivants :

2018
2019
2020
2021
2022



Grand Paris Sud

Seine - Essonne - Sénart

FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	684 179	684 179,00	753 340	70	Recettes des services	805 733	805 733,00	871 929
012	Charges de personnel	44 000	44 000,00	44 000					
65	Autres charges courantes			10					
	Dépenses de gestion courante (DG)	728 179	728 179,00	797 350		Recettes de gestion courante (RG)	805 733	805 733,00	871 929
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	77 554	77 554,00	74 579					

66	Frais financiers (SF)	20 495	20 495,00	19 287	76	Produits financiers (PF)	-	-	-
	Solde financier (SF = PF - FE)	- 20 495	- 20 495,00	- 19 287					

67	Charges exceptionnelles	-	-	-	77	Produits exceptionnels	-	-	-
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	49 568,04	-
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	49 568,04	-					

	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	57 059	106 627,04	55 292					
--	-------------------------------------	---------------	-------------------	---------------	--	--	--	--	--

042	Amortissements			43 992	042	Reprise de subventions			
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	-	-	43 992					

023	Virement à la section d'investissement	57 059	106 627,04	11 300					
-----	---	---------------	-------------------	---------------	--	--	--	--	--

	Total Section de fonctionnement	805 733	855 301,04	871 929		Total Section de fonctionnement	805 733	855 301,04	871 929
--	--	----------------	-------------------	----------------	--	--	----------------	-------------------	----------------

03 40 58 20 20 20

.. INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2017	TOTAL 2017	BP 2018
001	Résultat reporté investissement				001	Résultat reporté investissement		221 880,29	
21	Immo corporelles	902 000	902 000,00		1068	Autres réserves		237 500,00	
23	Immo en cours	97 000	567 831,33	255 000	13	Subventions d'investissement		106 627,04	11 300
	Dépenses réelles Investissement hors dette	999 000	1 469 831,33	255 000	021	Virt de la section de fonctionnement	57 059	566 007,33	11 300
						Recettes réelles Investissement hors dette	57 059		
16	Emprunts et dettes assimilées	57 059	57 059,00	11 300	16	Emprunts et dettes assimilées			
	Dettes	57 059	57 059,00	11 300		Dettes hors emprunt d'équilibre			
040	Opérations d'ordre				040	Amortissements		45 992	
	Total Dépenses d'investissement	1 056 059	1 526 890,33	266 300		Total Recettes d'investissement	57 059	566 007,33	55 292
						Emprunt d'équilibre	999 000	960 883,00	211 008
	Total Section d'investissement	1 056 059	1 526 890,33	266 300		Total Section d'investissement	1 056 059	1 526 890,33	266 300

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 11 300 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 211 008 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV :	0
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	62
Majorité absolue :	32
Votes Pour :	62
Votes Contre :	0

Le Délégué
Le Directeur Général des services,



Patrick PINCET

Francis CHOUAT
Président



Transmis en Préfecture le 04 AVR. 2018
Affiché le 03 AVR. 2018

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

20
20
20
20
20

